

la forme de gouvernement, qui fut présentée par le roi & agréée à la diète après la révolution de 1772, porte expressément, „ que „ le roi ne peut faire de guerre offensive „ sans l'aveu des états assemblés „. Cependant les mauvaises intentions de la Russie envers la Suede, à l'époque de nos premiers armemens, n'ont jamais été assez constatées, pour qu'il ne soit pas problématique, si la présente guerre, de notre côté, n'est pas plus offensive que défensive. Du moins le scrupule en est venu à plusieurs officiers de l'armée en Finlande : ils ont, par leurs discours & leurs représentations, fait naître le doute, „ si les officiers, qui, d'après la simple volonté du roi, sans l'aveu préalable „ de la diète & même à l'insu des états, „ se laisseroient employer dans une pareille „ guerre, qui a toute l'apparence d'être offensive de notre côté, du moins durant „ la présente campagne, ne se rendroient „ pas responsables envers la nation assemblée ; & punissables tôt ou tard pour avoir „ contrevenu à leur serment „. Cédant à ce scrupule, cinq officiers demandèrent leur démission ; & leur exemple fut bientôt suivi par un nombre d'autres assez considérable : mais le roi ne s'est pas laissé détourner de ses desseins par un incident aussi désagréable : sans s'arrêter à des instances pour engager les officiers réfractaires à continuer leur service, Sa Maj. a fait assembler les corps, auxquels ils appartenoient ; & en leur présence, en front de la ligne, elle a fait rayer leurs noms des rôles, les y remplaçant immédiatement par d'autres. Les officiers ainsi démis revinrent ici successive-